

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>19.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Béguelin, Michel, (sp/ps, VD) SR/CE</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 19.04.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Benteli, Marianne  
Bernath, Magdalena  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Bernath, Magdalena; Burgos, Elie; Clivaz, Romain  
2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: , 2000 - 2006*. Bern: Année Politique  
Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss),  
abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Militäreinsätze	1
Militärorganisation	1
Ausrüstung und Beschaffung	3
<b>Öffentliche Finanzen</b>	6
Direkte Steuern	6
<b>Sozialpolitik</b>	6
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	6
Medizinische Forschung	6

## Abkürzungsverzeichnis

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>SiK-SR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
<b>SiK-NR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
<b>RS</b>	Rekrutenschule
<b>SPK</b>	Schweizerische Politische Korrespondenz
<b>WBK-NR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

---

<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>CPS-CE</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
<b>CPS-CN</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
<b>ER</b>	École de recrues
<b>CPS</b>	Correspondance politique suisse
<b>CSEC-CN</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Landesverteidigung

### Militäreinsätze

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 15.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Le **Conseil des Etats**, comme premier Conseil, **a approuvé ce projet** par 31 voix contre 8, les oppositions émanant principalement de la gauche. La proposition de non entrée en matière du socialiste vaudois Michel Béguelin n'a pas été suivie. Ce dernier a condamné la prise en charge par l'Etat des frais de sécurité engendrés par une manifestation privée. Le démocrate-chrétien Carlo Schmid (AI) a également critiqué les coûts occasionnés par cette manifestation privée, ainsi que son caractère non démocratique. Il n'a pas caché sa sympathie pour la proposition de son collègue vaudois. Il n'a toutefois pas soutenu ce refus d'entrée en matière, estimant qu'il s'agirait d'une capitulation face aux manifestants violents. **Le Conseil national a également suivi sa commission et le gouvernement** en acceptant d'aider les autorités grisonnes. Le député écologiste Josef Lang (ZG), au nom de son groupe parlementaire, a proposé de ne pas entrer en matière. Il a invoqué le refus de tout engagement de sécurité intérieure de l'armée, le niveau excessif des frais, de même que le caractère anti-démocratique du forum, qualifié de réunion de riches et de puissants. Les socialistes ont soutenu ce refus. Le projet a obtenu le soutien des groupes radical, démocrate du centre et démocrate chrétien et a été accepté par 92 voix contre 68.<sup>1</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 13.12.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum (**WEF 2007 à 2009**) de Davos, ainsi que sur d'autres mesures de sécurité. Le gouvernement a prévu, suite à la demande que le canton des Grisons lui a faite par lettre au début de l'année sous revue, l'engagement de **5000 militaires au maximum** en service d'appui pour aider le canton des Grisons à mettre en place des mesures de sécurité dans le cadre des rencontres annuelles du WEF des trois prochaines années. Il est également prévu que la Confédération participe chaque année, sur la base d'un financement à trois niveaux, à raison de 3 millions de francs aux coûts de sécurité. Pour les années 2007 à 2009, un dépassement maximal de 1,5 million de francs au total a en outre été convenu entre la Confédération et le canton des Grisons. Au **Conseil des Etats**, malgré une proposition de non-entrée en matière du député Béguelin (ps, VD), le projet du gouvernement a été adopté sans difficulté, par 32 voix contre 9. L'examen de cet objet a été plus animé lors de son passage au **Conseil national**. Une minorité Günter (ps, BE), soutenue par les groupes socialiste et écologiste a en effet demandé la non-entrée en matière sur le projet en question, jugeant que la Confédération ne devait pas soutenir logistiquement, ni financièrement, une manifestation privée. Cette proposition a toutefois été rejetée par 108 voix contre 62, les partis bourgeois soutenant le projet du gouvernement. Au **vote sur l'ensemble**, ce dernier a été adopté par 107 voix contre 59.<sup>2</sup>

### Militärorganisation

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 15.10.2002  
ROMAIN CLIVAZ

C'est durant l'année sous revue que **le projet de réforme de l'armée a finalement été traité au parlement**. Le Conseil des Etats s'est saisi de cet objet lors de la session de printemps. Sa Commission de la politique de sécurité (CPS) a tout d'abord estimé qu'il devait appartenir au parlement, et non plus au gouvernement, de définir la durée du service militaire et les limites d'âge. L'importance de cette décision pour les individus et l'économie justifiait de retirer cette compétence au gouvernement. Dans la discussion concernant la durée de l'Ecole de recrue (ER), la CPS a estimé que le gouvernement, bien qu'ayant réduit ses exigences de 24 à 21 semaines suite à la procédure de consultation, en demandait encore trop et elle a soutenu le modèle de 18 semaines avec un cours de répétition (CR) supplémentaire. Le DDPS a rappelé que 21 semaines, contre 15 actuellement, représentaient une durée incompressible pour assurer une instruction crédible aux nouveaux équipements, plus complexes, et compenser la baisse des effectifs. Pour le président de la CPS, le radical Hans Hess (OW), 18 semaines étaient plus adaptées aux besoins de l'économie et des étudiants. La commission a également demandé au gouvernement de présenter un nouveau concept de direction s'orientant plus vers des structures de commandement régional. Elle a émis le souhait que les neuf brigades permanentes prévues soient rattachées à trois ou quatre Etats-majors de divisions régionaux. Ces revendications éloignaient encore un

peu plus la réforme du concept d'origine d'Armée XXI qui prévoyait la formation de brigades ad hoc, issues des divers bataillons, en fonction des besoins de l'engagement. C'est notamment sous la pression des cantons que cette conception hors-sol, axée sur la modularité et la flexibilité des unités, a été remise en question. Concernant le nombre de soldats en service long (SSL), la CPS a estimé qu'il ne devrait pas excéder les 10% des ER, alors que le gouvernement en souhaitait le double.

Le premier document traité a été le **Plan directeur de l'Armée XXI** présentant les grandes orientations de la réforme. Le débat au plénum a permis à de nombreux parlementaires de développer leurs convictions en matière de politique de défense. La vision la plus proche de l'armée actuelle a certainement été celle de Carlo Schmid (pdc, AI). Sceptique par rapport à l'interopérabilité des forces armées, il rappelle que l'ami d'aujourd'hui pouvait devenir l'ennemi de demain. Rare parmi les parlementaires bourgeois à faire preuve d'enthousiasme pour l'Armée XXI, le radical Fritz Schiesser (GL) n'a pas manqué de souligner que le maintien de certaines unités relevait plus du folklore que de priorités stratégiques clairement définies. Dans une assemblée peuplée de nombreux cadres supérieurs de l'armée, le socialiste Michel Béguelin (VD) s'est retrouvé bien seul lorsqu'il a évoqué la nécessité d'une discussion publique sur l'alternative entre une armée de milice ou professionnelle. Après l'acceptation du Plan directeur, l'**examen de détail** a commencé. Sur la question de la longueur de l'école de recrue, le conseiller fédéral Schmid, qui défendait les 21 semaines puis s'est dit prêt à descendre jusqu'à 20, a été désavoué par les parlementaires qui ont soutenu la solution de la commission : 18 semaines et 6 CR (20 voix contre 17). Cette variante était principalement soutenue par des conseillers aux Etats bourgeois, sensibles aux arguments de l'économie privée et des milieux académiques, et par des socialistes. Le transfert de la compétence de déterminer la longueur du service du gouvernement au parlement a été confirmée par 30 voix contre 12. Le chef du DDPS a subi un autre revers avec le maintien de l'ancrage territorial des troupes et l'abandon de l'idée de brigades flottantes. A l'Etat-major de conduite de l'armée ont été ajoutés quatre Etats-majors de division auxquels seront soumises neuf brigades, dont trois de montagne, les cantons concernés en ayant finalement obtenu une supplémentaire. Sur les SSL, un compromis à 15% (environ 3000 personnes), entre les 20% demandés par le DDPS et les 10% des défenseurs d'une milice forte, a finalement été trouvé (24 voix contre 17). Pour le département de la défense, ces soldats doivent avant tout être utilisés de manière flexible pour les tâches subsidiaires de l'armée comme l'aide en cas de catastrophe et la protection de bâtiments et permettre de ne plus mobiliser des CR. Les partisans d'une solution minimale craignaient pour leur part une professionnalisation rampante de l'armée. Certaines décisions n'ont pas provoqué de grands débats. Il en a été ainsi de la baisse des effectifs de 360'000 à 120'000 hommes auxquels il convient d'ajouter 20'000 conscrits et 80'000 réservistes. Le maintien des tirs obligatoires hors service et des colonnes du train ont également passé la rampe sans problème. De nombreux commentateurs ont souligné la nature hybride du projet par rapport aux objectifs des concepteurs d'Armée XXI. Ils ont notamment estimé que les concessions faites aux lobbies, particulièrement aux cantons en matière de décentralisation du commandement, ôtaient une grande part de modularité à l'institution. Le projet a finalement été adopté par 25 voix, sans opposition.

La CPS du Conseil national a proposé de rendre son aspect originel au projet en désavouant la chambre haute et en faisant un pas en direction du gouvernement. Elle a proposé de fixer la durée de l'ER à 21 semaines, puis de laisser la compétence de déterminer le temps de service et la cadence des CR au Conseil fédéral. Les commissaires de gauche, accompagnés de quelques élus issus des rangs bourgeois, ont toutefois estimé que la menace actuelle ne nécessitait pas une prolongation aussi radicale de la formation. Le plénum a suivi la CPS. Un certain nombre de propositions allant dans le sens d'une limitation de la détention d'armes et de munitions hors service ont également été examinées par la Chambre basse. Une proposition de suppression des tirs obligatoires a été rejetée. Une requête soutenue par les socialistes et les verts demandant l'entreposage des armes de service à l'arsenal entre les périodes de service a été rejetée par 104 voix contre 69. La séparation de la munition de l'équipement individuel, demandée par le démocrate chrétien genevois Jean-Claude Vaudroz et appuyée par les libéraux, a été refusée par 91 député contre 83. Le Conseil National a également estimé que le parlement devait donner son aval pour la subordination de soldats à d'autres départements, cela afin de garder un contrôle des engagements subsidiaires, notamment dans le domaine policier. Concernant le commandement, une solution plus centralisatrice que celle de la chambre haute, et se rapprochant du modèle du gouvernement, a été soutenue. Le maximum de 15% de soldats en service long a été confirmé, malgré l'opposition d'un certain nombre de députés démocrates du centre. Si la chambre basse a accepté la baisse des effectifs dans les mêmes proportions que le Conseil des Etats, elle s'est opposée, par 94 voix contre 73, à un

ancrage territorial aussi poussé que celui soutenu par la chambre haute. Malgré la position régionaliste soutenue par une forte minorité bourgeoise, le modèle choisi était plus conforme aux attentes du gouvernement, concédant toutefois l'inscription d'Etats-majors de régions dans l'articulation de l'armée. Lors du vote sur l'ensemble, la révision de la loi sur l'armée a été acceptée par 101 voix contre 18 (dont 8 verts, 4 socialistes et 4 udc) et 27 abstentions (dont 19 socialistes et 5 udc) et l'ordonnance sur son organisation par 73 voix contre 6 (tous udc).

Lors du deuxième passage au Conseil des Etats, des concessions ont été faites en matière de durée de l'ER. Les sénateurs, conformément aux propositions de leur commission, se sont alignés sur le modèle défendu par le national. Alors que 2/3 des recrues devraient effectuer 21 semaines et 6 CR (par exemple dans l'infanterie ou l'artillerie), le tiers restant n'en effectuerait que 18 avec un CR supplémentaire (par exemple les troupes sanitaires ou du génie). La chambre haute a confirmé sa volonté de confier au parlement la compétence de fixer la durée du service et laissé au gouvernement le soin de déterminer quelles unités seraient soumises aux régimes long ou court. Une forte minorité, composée de socialistes et de radicaux, a maintenu son soutien aux 18 semaines. La volonté d'assurer un ancrage régional a été réaffirmée avec la demande de conserver trois des quatre Etats-majors de divisions existants (est / ouest / montagne). Le projet modulaire du conseiller fédéral Schmid, soutenu par le Conseil national, s'est, une fois de plus, heurté aux réflexes régionalistes et à la peur d'une centralisation excessive du commandement de l'armée.

Lors de la session d'automne, le Conseil national s'est rapproché, par 98 voix contre 43, du modèle défendu par la chambre haute. Si la gauche a plaidé, en vain, pour le maintien du concept gouvernemental, une majorité a soutenu l'existence de quatre Etats-majors de régions territoriales, formule plus souple que les trois Etats-majors de division proposés initialement par la chambre haute. Selon Samuel Schmid, ce compromis allait dans le sens du Plan directeur de l'armée et répondait aux exigences de la nouvelle armée. Une dizaine de divergences ont été liquidées tacitement, dont la durée de l'ER, fixée à 21 (la règle) et 18 semaines (l'exception) en fonction des armes et qui pourra être effectuée en deux périodes en fonction de critères précis.

Les deux chambres ont adopté la réforme en **votation finale** lors de la session d'hiver. Ce sont quatre textes qui ont été soumis au vote. Au Conseil national, la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Armée XXI - LAAM) a été acceptée par 112 voix contre 37 et 30 abstentions. Ce sont principalement des démocrates du centre, accompagnés de quelques députés de gauche (verts, socialistes et l'extrême gauche), qui ont refusé le texte. Les abstentionnistes se comptaient majoritairement dans les rangs socialistes. L'arrêté fédéral concernant l'administration de l'armée a été soutenu par 143 députés, 12 oppositions, principalement de gauche, et 3 abstentions. L'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée a été avalisée par 109 députés, refusée par 32, 37 s'abstenant. Le rapport de force était comparable à celui constaté pour la LAAM. La loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir n'a été combattue que par 35 députés, exclusivement socialistes ou verts, contre 125 partisans et 14 abstentionnistes, principalement socialistes. La chambre haute a approuvé les quatre textes à l'unanimité.<sup>3</sup>

## Ausrüstung und Beschaffung

L'Assemblée fédérale a accepté le message sur l'acquisition de matériel d'armement du Conseil fédéral. **Le coût total du programme d'armement s'élève à CHF 1.178 milliards**, soit 159 millions de plus que 1999. Ce budget entérine toutefois les mesures d'économies initiées ces dernières années, avec des dépenses en armement réduites de moitié depuis 1990. Selon le rapport, une part de CHF 444 millions (38%) est adjugée à l'industrie helvétique. En terme d'emplois, le message évalue à 1038 le nombre de personnes que le programme occupera en Suisse les cinq prochaines années. L'élément notable – et polémique – de ce programme constituait l'achat de 186 chars de grenadiers 2000 de type CV-9030, 1ère série, pour un coût de CHF 990 millions. Le gouvernement a justifié ces dépenses sur le caractère obsolètes des chars M-113, âgés de quarante ans. Les dépenses prévues comprennent aussi 120 véhicules pour commandants de tir, 1ère série, à CHF 166 millions; et 12 systèmes légers de déminage à CHF 22 millions. Lors du vote à la Chambre des cantons, une minorité Béguelin (ps, VD) a proposé le renvoi du programme, arguant que celui-ci anticipait dangereusement sur le débat quant au visage à donner à la future armée. Cette proposition n'a pas été suivie, et le programme a été très largement accepté par 26 voix contre 6. De la même manière, les débats au Conseil national ont surtout tourné autour de la pertinence de l'achat des chars de grenadiers alors que le plan directeur de la réforme « Armée XXI » n'était pas encore connu. Une proposition Cuche (pe, NE) de ne pas entrer en matière

n'a pas été suivie, ainsi que la proposition de la minorité Fehr (ps, ZH) d'ajourner l'achat des chars. Les partis de droite du Conseil national ont en vote final massivement accepté le budget d'armement 2000, par 116 voix contre 55 (la gauche et les Verts).<sup>4</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 11.12.2001  
FRANÇOIS BARRAS

**Un paquet financier de CHF 980 millions a été budgétisé pour le programme d'armement 2001**, soit CHF 198 millions de moins que l'année précédente. Principal objet de discussion au sein du Conseil fédéral: la pertinence de l'acquisition par l'armée de nouveaux **avions de transport Casa**, achat défendu par Samuel Schmid mais contesté par le reste du gouvernement. Selon ce dernier, le résultat serré des votations du 10 juin et la conjoncture internationale ne rendaient pas indispensable l'investissement immédiat dans ce type d'appareil. Au final, le Conseil fédéral a préféré mettre en attente les deux bimoteurs espagnols, pour une économie de CHF 120 millions.

Soumis aux Chambres après un passage réussi auprès de la Commission de la politique de sécurité du National, le texte a été accepté par le Conseil national, par 98 voix contre 55 (gauche). Dans un contexte extrêmement fébrile – le vote a eu lieu neuf jours après les attentats contre le World Trade Center –, les députés ont donné leur aval au programme. L'enveloppe budgétaire se répartit comme suit: CHF 220 millions pour la modernisation des avions F/A-18, 293 millions pour l'achat de nouveaux missiles sol-air Mark 2, 168 millions pour l'acquisition d'obus d'artillerie à fragmentation, 166 millions pour l'achat de 25 chars de dépannage, 80 millions pour huit systèmes de surveillance mobiles pour la protection d'ouvrages et 53 millions pour de nouveaux simulateurs de conduite pour les formations mécanisées. Selon le DDPS, 80% du budget total devrait affecter directement l'économie nationale et assurer l'équivalent de 4500 emplois pendant une année. Malgré un vif débat porté par les arguments des radicaux, des socialistes et des verts romands, pour qui l'urgence était moins dans l'achat de stocks disproportionnés d'armes lourdes et de munitions que dans la coopération internationale antiterroriste, le National a finalement abondé dans le sens du chef de la Défense. Le Conseil des Etats a lui aussi donné son accord en fin d'année, bien que le résultat du vote – 32 voix contre 10 – trahit les critiques internes que le programme de Samuel Schmid a essuyé. Principal leader de la fronde, le socialiste vaudois Michel Béguelin a mis en relief la situation nationale (crise de Swissair, catastrophe du Gothard) et internationale pour proposer, en vain, une meilleure répartition des priorités budgétaires.<sup>5</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 05.12.2005  
ELIE BURGOS

En tant que premier conseil, le **Conseil national** a adopté le principe de l'achat des 20 hélicoptères après de longs débats. Malgré l'opposition du PS et des écologistes, **le programme d'armement 2005 a facilement passé le cap**, en recueillant 114 voix contre 61. De nombreuses propositions de minorité, qui réclamaient la suppression de certains équipements ou la réduction des montants affectés, ont toutes été rejetées dans des rapports de deux voix contre une. Les députés ont cependant accepté une proposition de l'UDC qui demandait que certaines questions soient encore éclaircies avant que le crédit de CHF 310 millions nécessaire à cette acquisition soit débloqué. Cela impliquait que le programme d'armement 2005 refasse un passage devant le Conseil national, quelle que soit la décision prise par le Conseil des Etats. Malgré les réserves exprimées dans un premier temps, la CPS-CE a finalement recommandé au plénum d'accepter le crédit de CHF 310 millions pour l'achat des 20 nouveaux hélicoptères. Par 21 voix contre 4, la CPS-CN a suivi cet avis peu de temps après. Début décembre, le **Conseil des Etats a finalement accepté**, sans retouche, l'acquisition des hélicoptères militaires, par 34 voix contre 8. Il a pour cela refusé la proposition du vaudois Michel Béguelin (ps), qui prévoyait de renvoyer l'objet au Conseil fédéral, en le chargeant de revenir avec un projet devisé à seulement 210 millions de francs, et assorti d'un concept global de gestion de toute la flotte d'hélicoptères. Les conseillers aux Etats ont en outre repoussé, par 35 voix contre 8, la proposition du député socialiste Pierre-Alain Gentil (JU) de biffer du programme d'armement 2005 l'achat de matériel israélien.<sup>6</sup>



Le Conseil fédéral a présenté son **message** concernant le **programme d'armement 2006** (arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel d'armement) au mois de juin, pour un montant total de CHF 1.503 milliard, soit le plus élevé depuis 1997. Ce programme comportait notamment l'acquisition d'un système de conduite des Forces terrestres (CHF 424 millions), la transformation de Piranhas en véhicules de commandement (CHF 124 millions), la modernisation des hélicoptères Superpuma (CHF 192 millions), la modernisation des chars de combat Leopard II (CHF 395 millions), ainsi que l'acquisition de deux simulateurs, l'un pour avion de combat F/A-18 (CHF 75 millions) et l'autre pour char de combat Leopard II (CHF 39 millions). Le gouvernement a toutefois ajouté à cela l'acquisition de 12 chars de génie et de déminage (CHF 139 millions), qui avait été déjà réclamée par le DDPS dans le cadre du programme d'armement 2004, mais qui avait cependant été rejetée par les chambres fédérales en même temps que deux avions de transport Casa 295-M. Le chef du DDPS, le conseiller fédéral Samuel Schmid, a justifié cette dernière acquisition par la nécessité de maintenir la compétence de défense à un niveau moyen, de garantir l'instruction, mais également par le fait que ces chars seraient utiles en cas de catastrophe naturelle ou d'attaque terroriste.

En tant que premier conseil, le **Conseil des Etats** a examiné cet objet lors de la session parlementaire d'automne à Flims (GR). Les socialistes Béguelin (ps, VD) et Gentil (ps, JU) ont demandé que le projet soit renvoyé au Conseil fédéral pour trois raisons principales. La première était que le programme d'armement présenté était le plus onéreux depuis dix, alors qu'aucun élément stratégique nouveau ne justifiait de telles dépenses. La deuxième était que certains investissements qui figuraient dans ce programme étaient intrinsèquement discutables, dans la mesure où ils relevaient d'une conception stratégique qui n'avait plus cours. La troisième était que le Conseil fédéral n'avait aucun nouvel argument à présenter pour justifier l'achat des chars du génie auxquels le parlement lui avait déjà demandé de renoncer. Ces arguments n'ont toutefois reçu le soutien d'aucun des partis bourgeois. La proposition socialiste a ainsi été rejetée par 32 voix contre 9 et l'entrée en matière acquise sans opposition. Lors de la discussion par articles, la même minorité de la commission a présenté trois propositions distinctes visant à biffer trois éléments du Programme d'armement 2006 : les chars du génie et de déminage, la modernisation du char Leopard et le simulateur de tir pour ce dernier, pour un total de CHF 573 millions. Ces amendements ont cependant été rejetés tous trois au plénum, par le 4/5 des députés environ à chaque fois. Au vote final, l'arrêté fédéral a été adopté par 32 voix contre 5 et 3 abstentions.

Le **Conseil national** s'est saisi de cet objet lors de la session parlementaire de décembre. La Commission de sécurité du Conseil national avait recommandé, par 13 voix contre 8, d'approuver le projet du Conseil fédéral, écartant au passage douze propositions de minorité venant de la gauche et de la droite, visant à suspendre les crédits liés à la refonte d'Armée XXI, qui avaient été refusés au National lors de la session d'automne. De leur côté, les radicaux avaient décidé de ne soutenir le programme d'armement 2006 qu'à la condition qu'il ne soit pas revu à la baisse par l'UDC ou les socialistes. Au plénum, l'entrée en matière a été acquise par 142 voix contre 23. Pas moins de onze propositions de minorité ont ensuite été soumises au vote. Une première proposition du député Ulrich Schlüer (udc, ZH) demandait de bloquer provisoirement le crédit relatif au Programme d'armement 2006, tout en l'acceptant, mais en faisant en sorte qu'il ne soit pas disponible pour le moment, tant que la discussion sur l'étape de développement 2008-2011 n'est pas terminée. Au vote, 90 députés se sont prononcés en faveur de cette proposition, et 90 contre. La voix de la présidente a finalement fait pencher la balance contre celle-ci. Les onze autres propositions de minorité, qui émanaient du camp rose-vert, avaient pour but de biffer du programme d'armement, l'une après l'autre, toutes les propositions d'acquisition faites par le Conseil fédéral. Le plénum les a toutefois toutes rejetées. Au vote sur l'ensemble, le Programme d'armement 2006 a finalement été approuvé par 115 voix contre 64, socialistes et Verts étant les seuls à s'y opposer en bloc.<sup>7</sup>

# Öffentliche Finanzen

## Direkte Steuern

### MOTION

DATUM: 26.09.2006  
MAGDALENA BERNATH

In seiner Antwort auf eine Interpellation Béguelin (sp, VD) erklärte der Bundesrat, die Vorschläge zur Schliessung der **Kontrolllücke bei der formellen Steuerharmonisierung** seien nicht auf uneingeschränkte Zustimmung gestossen. 24 Kantone hätten sich zwar grossmehrheitlich dafür ausgesprochen. Die empfohlene Schaffung einer Kontrollkommission erhielt jedoch weniger Zuspruch. Verbände und Organisationen zeigten sich noch kritischer. Aufgrund der negativen Reaktionen seien die politischen Mehrheiten nicht vorhanden, um das Projekt durchzubringen, weshalb der Bundesrat beschlossen habe, einstweilen auf weitere Schritte zu verzichten. Wenn er aber ein entsprechendes deutliches Signal von der Finanzdirektorenkonferenz erhalte, wolle er das Thema wieder aufnehmen.<sup>8</sup>

# Sozialpolitik

## Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

### Medizinische Forschung

### MOTION

DATUM: 13.12.2005  
MARIANNE BENTELI

Nach einer sehr emotionalen Debatte stimmte der Nationalrat im Einverständnis mit dem Bundesrat einer Motion seiner WBK zu, welche die Regierung verpflichtet, Regelungen für die stark umstrittene **Präimplantationsdiagnostik** (PID) bei der In-vitro-Fertilisation vorzulegen. Gutzwiller (fdp, ZH), der mit einer entsprechenden parlamentarischen Initiative (Pa. Iv. 04.234) den Anstoss für die Motion gegeben hatte, argumentierte, es sei unlogisch und für Frauen eine Zumutung, dass dieselben genetischen Tests im Mutterleib in den ersten Wochen der Schwangerschaft erlaubt seien, nicht aber vor der Übertragung eines Fötus. Durch die PID könnten spätere Schwangerschaftsabbrüche vermieden werden. Die Gegner warnten vor „Kindern nach Mass“ und der Gefahr, dass die Tests später auch zur Auswahl von Merkmalen wie dem Geschlecht missbraucht würden; zudem sei die PID im Fortpflanzungsmedizingesetz, das erst 2001 in Kraft trat, ausdrücklich verboten worden. Die Motion wurde mit 92 zu 63 Stimmen angenommen. Praktisch geschlossen stimmte die FDP für die neue Regelung, ebenso eine Mehrheit der SP und der SVP. Dagegen sprachen sich die CVP, die EVP und mehrheitlich auch die Grünen aus. Im Ständerat gab es die gleichen Argumente und die gleichen parteipolitischen Gräben, wobei sich die SP gespalten als in der grossen Kammer zeigte; Béguelin (VD) und Sommaruga (BE) sprachen sich mit der CVP gegen diesen „Akt der Selektion“ aus. Die Motion wurde mit 24 zu 18 Stimmen überwiesen.<sup>9</sup>

1) BO CE, 2003, p. 1125 ss.; BO CN, 2003, p. 1989 ss.

2) BO CE, 2006, p. 634 s.; BO CN, 2006, p. 1831 ss.; FF, 2006, p. 5351 ss.; FF, 2007, p. 221 ss.

3) BO CE, 2002, p. 109 ss.; BO CE, 2002, p. 122 ss.; BO CE, 2002, p. 618 ss.; BO CE, 2002, p. 791 ss.; BO CE, 2002, p. 940; BO CN, 2002, p. 1005 ss.; BO CN, 2002, p. 1050 ss.; BO CN, 2002, p. 1397 ss.; BO CN, 2002, p. 1706 s.; BO CN, 2002, p. 791 ss.; BO CN, 2002, p. 858 ss.; FF, 2002, p. 6086 ss.; FF, 2002, p. 6100 ss.; Presse du 20.2.02.

4) BO CE, 2000, p. 438 ss.; BO CN, 2000, p. 998 ss.; FF, 2000, p. 2835 ss.; FF, 2000, p. 4773

5) BO CE, 2001, p. 948 ss.; BO CN, 2001, p. 1039 ss.; Presse du 4.7.01.

6) BO CE, 2005, p. 998 ss.; BO CN, 2005, p. 1409 ss.; FF, 2005, p. 3371 ss.

7) BO CE, 2006, p. 623 ss.; BO CN, 2006, p. 1803 ss.; FF, 2006, p. 5089 ss.; LT, 19.5 et 2.6.06; Lib., 25.10.06; 24h, 6.12.06

8) AB SR, 2006, S. 765 f.

9) AB NR, 2005, S. 908 ff. und 912 ff.; AB SR, 2005, S. 1122 ff.; NZZ, 7.12.05 (zustimmende Stellungnahme der Ethikkommission).